

Le mois de mai à venir nous apporte plusieurs jours fériés qui peuvent ainsi impacter la gestion des collectes des déchets.

Les règles mises en œuvre depuis plusieurs années sont le maintien des collectes les jours fériés à l'exception du 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre.

Ainsi, des reports de collecte sont à prévoir pour le vendredi 1^{er} mai pour certaines communes.

Report de collecte du tri (sacs et bacs jaunes) pour les communes de CHAMERY / COULOMMES-LA-MONTAGNE / ECUEIL / JOUY-LES-REIMS / PARGNY-LES-REIMS / SACY / VILLEDOMMANGE / LES MESNEUX / ORMES / SERMIERS / ANTHENAY / CUISLES / JONQUERY / OLIZY-VIOLAINE :

Les services de collecte du tri pour les communes du Grand Reims qui s'organisent habituellement le vendredi matin des semaines paires (sortie des bacs le jeudi soir) sont décalés **au samedi 2 mai**. Les bacs sont à sortir le vendredi soir 1^{er} mai.

Report de collecte des ordures ménagères) pour les communes de CHAMERY / COULOMMES-LA-MONTAGNE / ECUEIL / JOUY-LES-REIMS / PARGNY-LES-REIMS / SACY / VILLEDOMMANGE / AUBILLY / BOULEUSE/ MERY-PREMECY / SAINT EUPHRAISE / VRIGNY :

Les services de collecte des ordures ménagères pour les communes du Grand Reims qui s'organisent habituellement le vendredi matin (sortie des bacs le jeudi soir) sont décalés **au samedi 2 mai**. Les bacs sont à sortir le vendredi soir 1^{er} mai.

A noter que lors des reports de collecte, les horaires de service peuvent être modifiés. Ainsi il est conseillé de sortir les bacs la veille au soir.